



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 4 décembre 2025

Convocation du : 27 novembre 2025

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 27

L'an deux mille vingt cinq, le quatre décembre à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESEBROECK, Thomas BLACTOT, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Mélanie DEZEURE, Teddy HALSBERGHE

EXCUSES AYANT DONNÉ POUVOIR :

Ibtissam MARZAK-AFFAOUI pouvoir à Céline LEROUX, Lahcем AIT EL HAJ pouvoir à Jean-Michel MONPAYS, Alexis DEBUISSON pouvoir à Sylvie GUSTIN, Carole CASIER pouvoir à Laurent DERONNE, Pierre VANNESTE pouvoir à Arnaud MARIE, Benjamin TISON-BEERNAERT pouvoir à Mélanie DEZEURE, Mylène DURIN-MERAD pouvoir à Bernard HAESEBROECK

ABSENTS :

Caroline BAURANCE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bernard HAESEBROECK

DE25_153

FINANCES
DÉVELOPPEMENT CULTUREL
PARTICIPATION COMMERÇANTS NUIT DU JAZZ

Autorisation - Approbation

La Nuit du Jazz a connu son retour à Armentières en 2023, événement porté conjointement par la direction de la culture et la direction du développement économique, en partenariat avec l'association Jazz en Nord.

Elle offre au public une dizaine de concerts financés par la Ville et proposés principalement chez des commerçants. Pour l'édition 2024, il avait été décidé de stabiliser le partenariat avec les cafetiers et restaurateurs en fixant le montant de leurs droits de participation. Cette démarche a été pérennisée pour la nouvelle édition 2025. Elle avait de nouveau fait l'objet d'une information et d'un accord des commerçants participants en amont, dans le cadre d'un appel à participation très large.

Le montant de ces droits de participation est fixé à 150€ par commerçant, encaissés par le moyen de la régie « Droits de place ».

Il convient de délibérer de nouveau pour permettre l'encaissement de ces recettes 2025, la délibération prise en 2024 ne permettant pas cette opération d'une année sur l'autre.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- De valider ces droits de participation.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Bernard HAESEBROECK
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS